ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0800130000

(appel gratuit)

Mairie

Place du 8 Mai 1945 84510 Caumont sur Durance mairie@caumont-sur-durance.fr

Accueil téléphonique

04 90 01 20 20

du lundi au vendredi 9h à 12h30 / 13h30 à 17h30

Permanence téléphonique assurée pour la continuité du service publicet conserver le lien entre la Ville et ses administrés.



Flashez avec votre smartphone

Le site de la commune est actualisé quotidiennement, Inscription à la newsletter

www.caumont-sur-durance.fr



Service minimum

Police municipale

04 90 01 20 28 ou 06 70 09 47 50 police@caumont-sur-durance.fr

État civil

population@caumont-sur-durance.fr

Affaires scolaires

06 30 62 19 47 affaires-scolaires@caumont-sur-durance.fr

CCAS

04 90 01 22 53 ou 04 90 01 22 56 responsableccas@caumont-sur-durance.fr

Fermé au public

WC publics, Jardin Romain, City parc (pré du May), Salles municipales et des sports, Stades : Belle Isle I et II, Bibliothèque.

■ Œuvre collective

Des cailloux et des cœurs

En ces moments difficiles nous avons tous besoin de nous distraire, pour cela nous vous invitons à participer à ce que, nous l'espérons, deviendra une œuvre collective de tous les Caumontois envers le personnel soignant qui se bat contre le COVID-19. Pour y prendre part, rien de plus simple ! Ramassez un caillou, de préférence plat et après, libre à vous de peindre, colorier ou de dessiner un cœur

Gardez-le (ou les) précieusement jusqu'au retour à la normale. Nous reviendrons vers vous pour récolter toutes vos œuvres afin de les mettre en scène dans le village.

Nous comptons sur la participation de tous les Caumontois.





CCAS

Solidarité envers les seniors et les personnes vulnérables

La Ville et le CCAS oeuvrent à la mise en place de mesures exceptionnelles de solidarité envers les seniors.

Dans un premier temps, les seniors de plus de 75 ans ont été contactés pour connaître leurs besoins. Le lien est conservé durant toute la durée du confinement. L'accompagnement de la Ville ne s'arrête pas là : de nombreuses mesures déjà existantes ont été renforcées et de nouvelles ont été créées :

- · Prise de nouvelles :
- · Rappel des gestes barrières et de la nécessaire vigilance quant à leur isolement en tant que public particulièrement vulnérable;
- · Vérification de la situation de ces personnes : isolées ou disposant de proches qui peuvent permettre d'éviter les déplacements extérieurs et simplement répondre à leurs besoins dans un contexte où certains services ne sont plus accessibles dans le cadre du confinement;
- Identification des besoins particuliers : courses, disposer des médicaments nécessaires, etc. pour y apporter des réponses en lien avec le CCAS et les professionnels œuvrant autour des seniors.

premiers échanges ces téléphoniques avec les seniors ont déjà émergées des mesures pour répondre à leurs besoins

Aides à domiciles : maintien des services d'aide

Les aides à domicile sont en fonction pour assurer la demande des missions telles que : courses, préparation de repas, entretien, etc. Ces agents ont reçu la consigne de se laver les mains à l'arrivée et au départ du domicile ; ils sont dotés de gel, gants, masques et les distances prescrites sont maintenues. Au delà de leur mission d'accompagnement physique, ces aides à domicile remplissent une fonction de lien social majeur en conversant avec ces personnes isolées et en leur apportant les informations indispensables (gestes barrières, etc.).

Autorisations d'urbanisme

Suspendues

L'instruction de toutes les autorisations d'urbanisme (en cours ou déposée) est suspendue à compter du 12 mars 2020 jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré, par ordonnance du 25 mars 2020 (article 1er).

Aucune autorisation tacite ne peut donc naître du fait de l'écoulement des délais durant cette période de suspension.

De même le délai des demandeurs pour compléter leur dossier est suspendu, les demandeurs concernés ne se verront donc pas opposer de décision tacite de rejet de leur demande pour défaut de fourniture des pièces complémentaires demandées.

■ Bibliothèque

Une fois par semaine, des livres sont livrés à domicile aux personnes de plus de 75 ans.

EMVV

épicerie sociale permanence du lundi au samedi de 8h à midi Tel: 06 80 96 26 31 emvv@orange.fr

U Express

Ouverture pour les personnes de plus de 75 ans du lundi au samedi

exclusivement pour cette clientèle de 8h à 8h30

en accès régulé de 14h à 14h30

Marché hebdomadaire

Maintenu par dérogation préfectorale, les jeudis de 7h à 13h, place Jean JAURÈS



■ Service minimum de garderie

Solidarité envers les personnels indispensables

Cet accueil est dédié uniquement aux enfants caumontois, scolarisés ou non à Caumont, des personnes indispensables¹ à la gestion de la crise sanitaire sous présentation d'un justificatif. Ce service, sans restriction en terme de taux d'encadrement et sans obligation de mise en place d'activité en soi, même si le personnel présent mettra en œuvre un maximum d'activité de loisirs à destination des enfants.

Enfants de 0 à 3 ans

Accueillis au sein de la créche lou nis du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Enfants de 3 à 11 ans

Accueillis au sein de l'école du lundi au vendredi

Matin de 7h30 à 13h00 ; Après midi de 13h00 à 18h00 ; Journée de 7h30 à 18h00 (Seul les repas seront facturés au tarif habituel.)



Garderie 0-3 ans

04 90 83 95 58

lounis@caumont-sur-durance.fr



Garderie 3 - 11 ans 06 87 75 63 90

sports@caumont-sur-durance.fr

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM,
- les professionnels de santé libéraux : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, ambulanciers, biologistes,
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance et de protection maternelle et infantile relevant du Conseil départemental les personnels chargés de la gestion de l'épidémie au sein des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Au-delà de cette liste il appartient au préfet de département de fixer la liste des professionnels prioritaires auxquels des solutions d'accueil et de garde de leurs enfants (moins de 3ans et de 3 à 16 ans) doivent être proposées au regard des capacités d'accueil et de garde.

■ École

Impression des cours

Les parents ne disposant pas d'imprimante à la maison, peuvent adresser un mail, à la direction de l'école, en précisant la classe et le nom de l'enseignante Ce.0840179n@ac-aix-marseille.fr

Une fois par semaine, ils pourront récupérer les copies des cours et des devoirs

■ La poste

Mercredi, jeudi, vendredi Commerces, officines

Les tournées pour la livraison du courrier et des colis seront effectuées uniquement les mercredis, jeudis et vendredis.

Actuellement, SEULE la boîte place du marché aux raisins est relevée.

Services

- **Cabinet médical**: 04 90 23 01 52 secrétariat ouvert aux horaires hahituels
- **Osthéopathe**: 06 28 80 44 42 Robin Rouch
- Cabinet dentiste Rouch: 04 90 31 79 45 secrétariat ouvert pour les urgences uniquement
- **Pharmacie**: 04 90 23 07 18; pharmaciedecaumont84@ gmail.com ouverte aux horaires habituels, livraison à domicile
- **U Express**: 04 90 33 97 49 du lundi au samedi de 8h30 à 19h
- Épicerie du faubourg : 07 78 87 70 36 7/7j de 8h à 20h, livraison sur Caumont
- Poissonnerie Eulalie: 04 90 23 07 30 du mardi au samedi de 6h à 12h45 et de 16h à 19h le dimanche de 6h à 12h45
- Boulangerie Rosso: 04 90 23 07 30 du mardi au samedi de 6h à 12h45 et de 16h à 19h le dimanche de 6h à 12h45
- **Tabac de la Mairie**: 04 90 33 08 54 7/7j de 6h15 à 12h45
- Le Gibus (tabac) : du lundi au samedi de 8h à 18h
- Four à pizza : 04 90 31 09 38 du lundi au samedi de 11h à 13h30 et de 18h à 21h, livraison après

ORIZO

■ Collecte des déchets

Le Grand Avignon se mobilise

- Maintien de toutes les collectes d'ordures ménagères et sélectives
- Maintien des collectes des colonnes d'apports volontaires à ordures, emballages et verre
- Fermeture de toutes les déchèteries depuis le lundi 16 Mars, conformément aux directives nationales, les lieux accueillant du public comme les déchèteries ont été fermées.
- Maintien du standard téléphonique Direct Grand Avignon 0800 71 84 84
- Arrêt des collectes des encombrants sur appel pour les communes Vauclusienne depuis le lundi 23 Mars

LES BONS GESTES POUR EVITER LA PROPAGATION DU COVID 19 ET PROTEGER LES AGENTS DE COLLECTE DES DECHETS



Les masques, les gants, les mouchoirs et lingettes usagés doivent être jetés dans un double sac fermé ; passé un délai de 24 h









#infotransportcoronavirus

Fonctionnement du réseau Orizo à partir du 27 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre

Le réseau adapte son fonctionnement pour répondre aux besoins de <mark>déplacements autorisés</mark> tous les jours du **lundi au dimanche**



Le Tram est remplacé par des bus (Plan B) de St Chamand à Gare centre <u>terminus</u>. Les arrêts Barbière, Arrousaire et St Roch ne

	DU LUNDI AU SAMEDI de 7h à 19h		
	DÉPARTS		FRÉQUENCES
B	St Chamand de 7h00 à 18h57 TERMINUS Gare centre	Gare centre de 7h03 à 19h00	17 minutes
C2	l° départ de P. Thomas 7h00 Archicote de 7h15 à 19h00	Hôpital de 7h00 à 19h00	30 minutes
C 3	Agroparc de 7h04 à 19h00	St Lazare de 7h00 19h00	30 minutes
9	Agricola de 7h00 à 18h56	Avignon Poste de 7h00 à 19h00	26 minutes

	DIMANCHE de 8h à 18h		
	DÉPARTS		FRÉQUENCES
B	St Chamand de 8h00 à 17h57 TERMINUS Gare centre	Gare centre de 8h03 à 18h00	17 minutes
C2	l ^{er} départ de P. Thomas à 8h00 Archicote de 8h15 à 18h00	Hôpital de 8h00 à 18h00	30 minutes
C 3	Agroparc de 8h04 à 18h00	St Lazare de 8h00 18h00	30 minutes
9	Agricola de 8h00 à 18h00	Avignon Poste de 8h00 à 18h00	26 minutes



TRANSPORT A LA DEMANDE DU LUNDI AU DIMANCHE DE 6H À 21H SUR TOUS LES ARRETS DU RÉSEAU

(sauf ceux des lignes: Plan B, C2, C3 et 9 pendant leurs heures de fonctionnement)

Réservation au 0 800 456 456 (N° Vert Gratuit depuis un poste fixe ou mobile) tous les jours de 7h30 à 19h y compris le dimanche ; jusqu' à 2h avant votre déplacement

Priorité aux personnels soignants, aux salariés qui ont l'obligation de travailler, aux rendez-vous médicaux obligatoires.

Premier rdv possible à 6h (les rdv de 6h à 8h devront être pris au moins la veille). Dernier rdv possible à 21h (les rdv de 19h à 21h devront être pris au moins avant 19h)

2 personnes transportées par véhicule

Tarification du réseau : abonnement ou ticket à acheter avant votre déplacement aux distributeurs de titres ou dans un point de vente Orizo. PAS DE VENTE À BORD



■ En vigueur actuellement

Évolution des règles funéraires

Soins funéraires, toilette mortuaire, présentation du corps, mise en bière... Les règles ont évolué depuis le début de l'épidémie. Un décret paru au Journal officiel le 2 avril 2020 précise les dernières dispositions¹.

3 Sont interdits : toute forme de toilette mortuaire (laver, maquiller, habiller, fermer la bouche et les yeux du défunt), rituelle ou non, sur les corps des personnes atteints ou probablement atteints du Covid-19 ; tous les soins de conservation invasifs (embaumement, soins de thanatopraxie) quelle que soit la cause du décès. Enfin, la mise en bière immédiate du corps des défunts atteints ou probablement atteints du Covid-19 est désormais imposée. Les proches n'ont donc pas la possibilité de voir le défunt avant la fermeture définitive du cercueil.

Couvre-feu commerces

Fermeture de tous les commerces de 20h00 à 7h00.

Accès aux massifs forestiers et emploi du feu interdit

Dans les espaces forestiers et dans la bande de 200 m qui les bordent ainsi que sur tous les autres espaces (agricoles, jardins, parcs arborés, ripisylves).

Pêche de loisir:

Suspension de la pêche de loisir en eau

Suspension de la pêche d

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Je soussigné(e)

Ce document peut être :

Mme/M.:

- photocopié / imprimé / manuscrit sur papier libre

Né(e) le : - téléchargé sur : www.vaucluse.gouv.fr/covid-19

- au format numérique via :

www.media.interieur.gouv.fr/déplacecement-covid-19

Demeurant :

Signature:

À:

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹:

	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
	Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
	Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
	Convocation judiciaire ou administrative.
	Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
Fait à :	

- ¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'îl y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- ² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- s'inportat.

 3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

■ n° utiles

Les numéros de téléphone sont susceptibles d'évoluer selon les conditions sanitaires (horaires à consulter sur sites dédiés)

- Association RHESO: accompagnement à distance des victimes (soutien psychologique, démarches sociales, refuge) 04 90 60 36 84
- Permanence département Enseignement/Jeunesse: 04 90 16 32 72
- Maison des adolescents du Vaucluse: 04 90 84 01 88
- Croix-Rouge-Française: 09 70 28 30 00
- **SOS amitié** 09 72 39 40 50
- Action logement 09 70 80 08 00
- Violences intrafamiliales

04 90 86 41 00: CIDFFV (droits des femmes)

3919 : écoute et aide

114: signalement SMS

115: SAMU social

119: violence sur enfant

17 : danger grave et immédiat

SANS SIGNE GRAVE, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU APPELEZ LE 0 800 130 000 (NUMÉRO GRATUIT). N'APPELEZ LE SAMU, N'ALLEZ À L'HÔPITAL QU'EN CAS DE FORTE FIÈVRE OU DE DIFFICULTÉS À RESPIRER.

